

Mentions Légales

1. INFORMATIONS GENERALES

Le site « **portail-dpe.asp-public.fr** » est édité et hébergé par :

Agence de Services et de Paiement,
2 rue du Maupas,
87040 Limoges Cedex 01
SIRET N° 13000637200010 - APE 8413Z
Tél. : 05.55.12.00.00

Directeur de la publication : Stéphane LE MOING
Rédacteur en chef : Philippe NAULEAU
Administrateur : Christine NEEL-AHOUNOU

Délégué à la protection des données : Miloud NEDROMI

Le contenu de cette application est en conformité avec la loi. De fait, les utilisateurs de l'application web « **portail-dpe.asp-public.fr** » sont tenus de respecter les dispositions de la loi informatique, fichiers et libertés, dont la violation est passible de sanctions pénales. Ils doivent notamment s'abstenir, s'agissant des informations nominatives auxquelles ils pourraient accéder, de toute collecte, de toute utilisation détournée, et d'une manière générale, de tout acte susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation des personnes.

2. LOGS DE CONNEXION

Des informations sont extraites pour la gestion : l'origine géographique des requêtes, la date et l'heure de la connexion. Ces données de connexion sont conservées sur le serveur d'administration du site aux fins de protection contre les intrusions et de preuve si nécessaire, et permettent des extractions statistiques destinées au service responsable de la communication aux fins de gestion du site. Ces données sont conservées pendant 1 an.

3. DONNÉES PERSONNELLES

1. Finalités du traitement

L'Agence de services et de paiement (ASP) traite des données à caractère personnel pour le compte de la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages dans le cadre du dispositif d'indemnisation des diagnostics de performance énergétiques.

Le traitement permet :

- Collecter de données dans un but d'instruction et d'analyse de dossiers de demandes d'indemnisation liés aux diagnostics de performance énergétique ;
- Enregistrer et conserver les données pendant une durée légale des dossiers déposés dans le cas d'un contrôle comptable ou fiscal ou encore d'un contentieux entre un bénéficiaire et l'administration ;

- De vérifier l'éligibilité de la demande d'indemnisation émise par les sociétés ayant réalisé des DPE par l'intermédiaire de diagnostiqueurs immobiliers certifiés et de calculer le montant à verser fixé par l'arrêté du 8 octobre 2021 ;
- D'assurer la gestion, le contrôle et l'évaluation du dispositif.

2. Base légale

Le traitement des données repose sur l'article 6.1 points e) du RGPD (Règlement général européen sur la protection des données). En effet, il est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public dont est investi le responsable de traitement.

3. Ce traitement concerne :

- les structures ayant réalisé des DPE par l'intermédiaire de diagnostiqueurs immobiliers certifiés ayant demandé une réédition suite à l'arrêté du 8 octobre 2021,

4. Catégories de données traitées

- Données concernant la société : Dénomination sociale, N° SIRET, Code NAF, Forme juridique, Adresse postale

- Données du demandeur : Nom, Prénom, Date de naissance, Fonction, Coordonnées (adresse mail et numéro de téléphone), données figurant sur la pièce d'identité

- Information d'ordre économique et financière : Coordonnées bancaires,

- Données du prestataire de service : numéro de certificat, nom, prénom

5. Source des données

Les données sont recueillies auprès des structures via le téléservice « <https://portail-dpe.asp-public.fr> » (à leur usage exclusif).

6. Caractère obligatoire du recueil des données

Afin d'assurer le traitement de la demande, le recueil des données est obligatoire.

7. Destinataires des données

En fonction de leurs besoins, sont destinataires de tout ou partie des données :

- les agents habilités de l'ASP dans le cadre de leurs attributions,
- la DHUP (Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages),
- Ministère de la transition écologique.

8. Transferts des données hors UE

Aucun transfert de données hors de l'Union Européenne n'est réalisé.

9. Durée de conservation

L'ASP traite et conserve les données à caractère personnel dans un environnement sécurisé pendant :

La durée nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées

10. Droits des personnes

Conformément au RGPD et à la loi « informatique et libertés », les personnes qui formulent une demande en utilisant le téléservice peuvent exercer à l'égard des traitements fondés sur la mission d'intérêt public, les droits d'accès, de rectification, à l'effacement, de limitation y compris le droit d'opposition, en s'adressant au Délégué à la protection des données de l'ASP :

par courrier à l'adresse suivante :

Agence de Services et de Paiement,
Direction générale / Inspection générale
Délégué à la protection des données
2, rue du Maupas
87040 Limoges Cedex 01

par courriel à : protectiondesdonnees@asp-public.fr

Afin de pouvoir traiter les demandes d'exercice de droits, les personnes doivent justifier de leur identité par tout moyen. En cas de doute, l'ASP peut exiger la communication d'informations supplémentaires, notamment la copie d'un titre d'identité.

Si les personnes estiment, après avoir contacté l'ASP, que leurs droits ne sont pas respectés, elles peuvent adresser une réclamation auprès de la CNIL.

4. GESTION DES COOKIES

Un cookie est un fichier téléchargé sur l'ordinateur, la tablette ou tout autre terminal mobile utilisé par un internaute lors de la visite d'un site. Les cookies peuvent stocker et restituer diverses informations (habitudes de navigation, équipement utilisé, informations de session...).

Lors de la navigation sur le site « <https://portail-dpe.asp-public.fr> », seuls des cookies techniques indispensables à la navigation et à la sécurité des connexions sont utilisés. Sans ces cookies techniques, le téléservice ne pourra être utilisé.

Le paramétrage du logiciel de navigation permet de gérer la présence de cookies et éventuellement d'en refuser l'installation.

Pour plus d'information sur la gestion des cookies : <https://www.cnil.fr/fr/cookies-les-outils-pour-les-maitriser>

5. COPYRIGHT

L'ensemble des contenus présents dans les pages du site « **http://portail-dpe.asp-public.fr** » sont la propriété exclusive de l'ASP, et sont protégés par la législation française sur les droits d'auteur. La reproduction de tout ou partie de ce site sur quelque support que ce soit (y compris les documents téléchargeables, les photographies ou iconographies), ainsi que toute utilisation du contenu du site autre que la consultation individuelle et privée sont formellement interdites, sauf autorisation expresse de l'ASP.

Tout site public ou privé est autorisé à établir, sous réserve de déclaration préalable, un lien hypertexte vers des pages du site « **https://portail-dpe.asp-public.fr** ». Cette déclaration est à adresser par courrier sur papier à en-tête de la société ou de l'organisme : info@asp-public.fr.

Toute reprise, dans les codes sources d'une page ou d'une fonctionnalité, d'une marque, dénomination sociale, enseigne, ou plus généralement d'un signe distinctif figurant sur le présent site est une contrefaçon qui pourra donner lieu à des poursuites judiciaires.

6. AVERTISSEMENT

L'ASP se réserve le droit de corriger ou modifier le contenu du site à tout moment sans avertissement préalable. Malgré tous les soins apportés à la réalisation de ce site et à son actualisation régulière, des erreurs peuvent s'être glissées dans les informations présentées.